

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 23 juin 2017

Garantir le supplément pour le lait transformé en fromage

Réuni le 22 juin 2017, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait a été informé directement par l'OFAG des éléments-clés de la politique agricole 2022+ ainsi que du contenu du rapport « Marché laitier. Perspectives ». Avec les axes principaux qu'elle définit, comme la différenciation par la valeur ajoutée, la Confédération enfonce des portes ouvertes. Certains points du rapport sont toutefois très problématiques, comme le fait d'envisager ouvrir encore plus les frontières, ce à quoi s'opposera fermement la FPSL.

Direction

Le groupe de travail de la fédération, qui prépare la politique agricole 2022+ du point de vue des producteurs de lait, a conçu une première proposition concrète d'aménagement futur de la politique agricole. Aux yeux du comité central de la FPSL, il est déjà clair que la pratique actuelle d'octroi du supplément pour le lait transformé en fromage doit être réformée et que les mauvaises incitations doivent être éliminées. La FPSL se penchera sur la question.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Le comité central de la FPSL estime encore et toujours qu'à l'occasion des négociations en cours, il faut mettre un terme aux déductions injustifiées concernant les prix du lait de centrale.

La Confédération a révélé l'orientation future de sa politique agricole dans deux publications récentes. Le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait a discuté de la situation actuelle et veut contribuer à définir les grands axes futurs.

Peu d'évolution des prix du lait

À plusieurs reprises, la FPSL s'est exprimée au sujet des prix du lait : ces derniers doivent être augmentés ! Si une hausse du prix indicatif du lait A n'est pas possible, alors d'autres moyens existent qui doivent être exploités. Les déductions injustifiées pratiquées pour compenser les déséquilibres du marché ne sont plus nécessaires et le marché de la matière grasse, qui se porte bien, n'a plus besoin de déductions à fin de régulation.

Orienter la politique agricole 2022+ dans la bonne direction

Le sous-directeur de l'OFAG, M. Adrian Aebi, a présenté au comité central les éléments-clés de la nouvelle politique agricole 2022+ en se fondant notamment sur le rapport « Marché laitier. Perspectives ». Les Producteurs Suisses de Lait partagent l'avis qu'à l'avenir, savoir se différencier vis-à-vis de l'étranger sera primordial. L'engagement de la FPSL dans l'élaboration d'une stratégie sur la valeur ajoutée du lait s'avère donc pertinent, et les Producteurs Suisses de Lait poursuivront sur cette voie en étroite collaboration avec l'Interprofession du lait. Ils déplorent toutefois l'intention du Conseil fédéral de baisser sa garde aux frontières afin de permettre de nouveaux accords de libre-échange, ce qui, à l'avenir, représentera un point central de négociation pour l'agriculture. Les producteurs regrettent également qu'il ne soit pas prévu de développer davantage les programmes pour le bien-être des animaux SRPA et SST. Sans cela, le risque est très gros qu'une contradiction s'installe dans la politique agricole. En effet, d'une part, on veut mettre en avant la valeur ajoutée du lait, alors que d'autre part on court le danger qu'un nombre important de vaches laitières soient

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

privées d'accès au pâturage en raison d'un durcissement des conditions de participation aux programmes. Puisque les producteurs suisses de lait contribuent à la différenciation, il est normal que les recettes supplémentaires soient distribuées équitablement. Ici, la Confédération doit se positionner clairement.

Le supplément pour le lait transformé en fromage doit être corrigé.

Dans le contexte de l'ouverture complète des frontières avec l'Union européenne pour le fromage, l'instrument des suppléments laitiers occupe un rôle central dans la politique laitière suisse. Plus d'une fois dernièrement, le supplément pour le lait transformé en fromage a été utilisé pour des produits de régulation (mot-clé : fromage maigre), ce qui en soi est certes légal, mais ne correspond pas à l'objectif premier de cet instrument, que de telles pratiques mettent en péril à moyen terme. Le « seuil minimal », introduit en 2014, est aujourd'hui trop bas et nuit de plus en plus à la crédibilité de ce supplément. Il est nocif pour le marché et n'est pas profitable à la stratégie qualité. En ce qui concerne ce dernier point, le comité central a décidé qu'à l'avenir, les incitations devaient être rectifiées. La FPSL se penchera sur la question et proposera des solutions concrètes élaborées avec les partenaires de la branche.

Renseignements :

Stephan Hagenbuch, directeur de la FPSL 079 886 81 21
Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL 079 285 51 01

4'560 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

